

TERRITOIRES DU RWANDA-URUNDI.

Kigali, le 22 avril 1947.-

RÉSIDENCE DU RWANDA.

N° 847/Agri.5 B.

387 / *croquis des réserves*

25.4.47



Reserve de 550 / 1200 / 1000 / 1000

*550
1000
1200
1000
3750*

Monsieur l'Administrateur Territorial,

Suite à une demande de renseignements de la Minétain qui désire prendre les mesures de prévoyance qui s'imposent en matière de ravitaillement de sa main-d'oeuvre, j'ai l'honneur de vous prier de me faire connaître quelles sont les réserves de votre territoire, soit en tonnage soit en emblavure de MANIOC exploitable d'ici un à trois ans.-

Pour le Résident du Rwanda en route,
Le Résident-Adjoint, DESSAINT,

Monsieur l'Administrateur Territorial

à

RUHENGARI.-

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri

Ruhengeri, le 25 avril 1947.-

N° 295/Agri. Manioc.

OBJET:
Fourniture manioc à Minétain

Réf.: votre 847/Agri.5.E.
du 22 avril 1947.-

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le Territoire de Ruhengeri est dans l'impossibilité de ravitailler la main d'oeuvre de la Minétain; les champs sélectionnés existants actuellement seront à maturité dans 2 ans et devront servir pour alimenter les besoins du poste (650 Kas hebdomadairement) et de surcroît pour l'extension future de ses cultures vivrières.-

Pour l'Administrateur Territorial,
L'Agent Territorial, G. DEFOURNY,

A Monsieur le Résident du Ruanda
à

K I G A L I

RÉSIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI.

Ruhengeri, le 26 Avril 1946

=====
N° 417/Agri.

Objet:

Préparation de la
farine de manioc.

Monsieur le Résident,

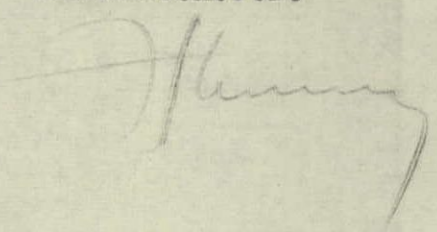
Réf: v.680/Agri. S.E. même objet

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la quasi totalité du manioc existant en Territoire de Ruhengeri est constituée par les champs de multiplication de la vallée de la MUKUNGWA. La distribution des boutures n'aura lieu que fin Septembre. A cette époque, nous pourrions faire une première démonstration aux indigènes de cette vallée, bénéficiaires des carottes à provenir de ces champs.

Nous y ferons assister les chefs de province, pour gouverner.

L'Administrateur Territorial
STEVENS. A. J. P.

à Monsieur le Résident du Ruanda.
KIGALI.



RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERRI

N° 4/ Agri.
Réponse au N°2874 Agri.

du 6-12-49

Objet; produits vivriers

Ruhengeri, le 27 décembre 1949

5C
4
Monsieur l'Administrateur de Territoire

Suite à votre lettre émarginée, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la prochaine récolte de haricots et pois aura lieu vers fin février; l'importance du disponible sera de l'ordre de 250 à 300 T.

Salutations confraternelles
L'Administrateur de Territoire
Antonissen W.

Monsieur l'Administrateur de Territoire
Astrida

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 2874/Agr.

Objet:

Achat produits vivriers.

Astrida, le 6

2536/AE
10.12.44

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Suite à la dernière réunion des chefs de Territoire j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir me renseigner les quantités de haricots et pois que votre Territoire pourra mettre en vente à la prochaine récolte et la date des achats.

Confraternellement,

L.
L'Administrateur Chef de Territoire,
I. REISDOREFF,

Monsieur l'Administrateur
Territorial de RUHENGERI.-



RESIDENCE DU RWANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERI

A
Ruhengeri, le 26 décembre 1951.-

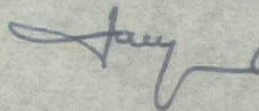
MINUTE.-

N° 3077 / AGRI. 5.- d

Ku'Umwanya: (TOUS)

Ndakuramutsa, ndakumenyesha ikintu bwana
Résident yambgiye yifuza ko Abanyarwanda bose bakora: Arifit-
za cyane ko bose bahinga ibijumba, bakabihinga kurusha uko
bajyaga babihinga mu yindi nyaka ishize. Yabitubgiye mu nama
none ubungubu yongeye kumushaho. Nanjye rero ndabibamenyesha
kugirango nubimenyeshe abantu banyu bose kandi mutangire
kubikora mushyize ho uwete. Mubibaire abantu banyu ko ari
amategeko y'Abakuru bagomba kubishishikarira cyane; mugomba
kubabgira akamaro bibefitiye kandi bizabagirira kugirango
babikorane uwete. Nizeye ko muzabikora uko bwana Résident
abishakaga,-

L'Administrateur de Territoire,
R. GAUPIN,



2881 | **AGRI. 5**
 Congo BELGE
 SERVICE DES TELECOMMUNICATIONS

Arrivé à : **RUMENGE**
 T.S.F. 25125102

NUMERO	ORIGINE	MOTS	DATE	HEURE	VIA
097	Kigali	26/34	24	15:30	

Heure :

Indications de service taxées
uff

TÉLÉGRAMME Mod. 2/T.

*truy = postes = territoires
 vutuda shungu costuelle
 Kisenji rukungu Kibungu*

- Urgent
- RP Réponse payée
- LT Télégramme lettre
- TC Collationnement

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison de la correspondance privée par voie télégraphique. (Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940).

*no 381924/agri rappelle instructions
 verbales données au neuf de ceubre
 atq suite persistance plus proceder
 partout ou e est possible et tenu
 potates douces = resident devant*

A/B.

TERRITOIRE DU
RUANDA- URUNDI

Usumbura, le 31 juillet 1945.

SERVICE DE L'AGRICULTURE
N° 3765/Agri/Sit.viv.
Objet:
Patates douces.

Monsieur l'Administrateur Territorial (tous)

J'ai l'honneur d'attirer une fois de plus votre attention sur l'impérieuse nécessité qu'il y a de veiller à ce que les indigènes ne récoltent pas prématurément leurs patates douces.

Cette pratique constitue en effet un réel gaspillage, le fait d'attendre 3 mois de plus permettant, dans la plupart des cas, de doubler la récolte.-

A cet effet, vous voudrez bien freiner l'apport sur les marchés de patates ~~normales~~ n'atteignant pas une grosseur normale, c'est -à-dire, l'apport de patates dont les plus petites n'atteignent pas au moins 4 cm de diamètre.

Le Commissaire Provincial, M. SIMON,
Gouverneur, a.i.,
signé: SIMON

A Monsieur l'Administrateur Territorial
à
RUHENGURI

J/N

24 avril 1944.-

Usumbura, le

TERRITOIRE
DU
RUANDA-URUNDI

N° 2169 /Rapport.

Transmis copie à Monsieur l'Administrateur
Territorial à Ruhengeri.-
Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. SIMON

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n°

du

Annexe

OBJET:

Patates douces pour
haute altitude.

405 / A pi
6-5-44

M. Simon

Monsieur le Directeur,

5 D

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir
bien envoyer à Monsieur l'Administrateur Territorial
Ruhengeri, dès que vous le pourrez, cent kilogrammes
de cordes de patates douces, variétés pour régions de
haute altitude.-

Il conviendra que vous les expédiez par le
courrier à l'adresse de Monsieur l'Administrateur Te-
torial d'Astrida, qui ainsi les recevra un mardi et
pourra donc les faire suivre immédiatement, en les fa-
isant charger sur un camion de la colonne militaire sa-
endant à Ruhengeri.-

Les frais de transport seront à charge des
C.A.C. de Ruhengeri.

J'adresse copie de la présente aux Admini-
strateurs Territoriaux d'Astrida et de Ruhengeri.-

Pour le Gouverneur,
Le Commissaire Provincial, M. SIMON,
sé/M. SIMON.-

A Monsieur le Directeur
de la Station

à

K i s o z i .-

=====

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.

Kigali, le 21 MARS 1950.-

RESIDENCE DU RUANDA.

N° 886/Agri.5.T. ✓

OBJET:

Sacs semences petits pois.

*Gos / Agri.
24. 3. 50*

5. a -

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

Recu les sacs

Me référant à votre lettre sans numéro du 17 écoulé, j'ai l'honneur de vous faire savoir que j'ai invité Monsieur Vrajdas Makanji à vous retourner dès que possible les sacs qui nous occupent.-

Pour le Résident du Ruanda en route,

Le Résident-Adjoint e.s.D.VAUTHIER,

V. Vauthier

Monsieur l'Administrateur de Territoire

à

RUHENGRI.-
